

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 11 JUIN 2024

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, BROUCARET, ETCHEVERRY

**POUVOIRS** : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. BROUCARET à M. IBARBOURE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASTEL

### O/J N° 14 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DU TRESORIER PAYEUR MUNICIPAL DE BAYONNE :

- BUDGET PRINCIPAL – CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL

- BUDGET ANNEXE – ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu les comptes de gestion dressés par le Trésorier Payeur Municipal de Bayonne,

Considérant qu'ils sont conformes aux réalisations des Comptes Administratifs 2023 qui viennent de vous être présentés, identiques ligne à ligne, chapitre par chapitre,

Ils reprennent dans leurs écritures :

- Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,
- L'ensemble des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés par M. le Président sur l'exercice 2023,
- Les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Anton CURUTCHARRY



Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par Monsieur le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent aucune observation sur les réalisations 2023,

- Déclare n'émettre aucunes réserves sur le compte de gestion du Budget Principal et du Budget annexe de l'Orchestre Symphonique du Pays Basque,

DONT ACTE